

COMPTABILISATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Définition

Les Valeurs Mobilières de Placement correspondent en comptabilité aux excédents de trésorerie que l'entreprise aura décidé de placer pour les rentabiliser, généralement à court terme. Elles diffèrent ainsi des titres de participation qui sont des investissements à long terme, destinés à assurer une prise partielle ou totale de contrôle d'autres entreprises (compte 261000).

Acquisition VMP

Les VMP sont enregistrées dans les comptes 503 à leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition (qui sont à enregistrer dans un compte « 627 - Services bancaires et assimilés »).

D 503000	Valeur des actions
D 627100	Frais bancaires sur titres
D 445660	TVA déductible sur frais
C 512000	Banque

Dépréciation des VMP

A la clôture de l'exercice, le cours du titre peut être inférieur à son prix d'achat, il faut constater cette dépréciation.

Dépréciation

D 686000	Dotations aux provisions Charges financières
C 590000	Provisions pour dépréciation des VMP

Annulation ou ajustement dépréciation

D 590000	Provision pour dépréciation des VMP
C 786000	Reprise provision Produits financiers

Cours du titre supérieur à son prix d'achat

Aucune provision ne doit être constatée si le cours du titre est supérieur au prix d'achat. Aucune opération comptable ne doit être enregistrée non plus même s'il y a une plus value latente. Cette plus value ne doit être comptabilisée que si les titres sont cédés.

Revenus des VMP

Les dividendes des actions sont enregistrés dans le crédit du compte 764000, en contrepartie du compte banque.

Cession des VMP

Plus value

Si le prix de cession est supérieur au prix d'achat (plus-value), il faut utiliser le compte 767 Produits nets sur cessions de VMP

C 767000	Produits nets sur cessions de VMP
D 512000	Compte banque

Moins value

Si le prix de cession est inférieur au prix d'achat (moins-value), il faut utiliser le compte 667 Charges nettes sur cessions de VMP

C 667000	Charges nettes sur cessions de VMP
D 512000	Compte banque

Comptabilisation

La comptabilisation de la cession des VMP se fait en trois étapes :

- annulation de la provision (s'il y en a) sur les titres cédés (786, 590)

D 590000	Provision pour dépréciation des VMP
C 786000	Reprise provision Produits financiers

- écriture de cession (voir cession)

- sortie des titres du patrimoine au prix d'acquisition

D 767 ou 667000	Produits (ou charges) nets sur cessions de VMP
C 503000	Actions

www.e-compta.pro - Solutions de tenue comptable externalisée - Le back-office des comptables
2009v0801 - Avertissement:

Cet article est fourni à titre gratuit et strictement informatif. Il ne constitue en aucun cas une recommandation de la part de e-compta.pro. Vous devez prendre conseil auprès de votre expert-comptable ou fiscal avant de procéder à toute tenue de compte, démarche administrative ou fiscale ou avant de prendre tout engagement.